



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2024-219

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241118-VI-DEC-2024-219-AU
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE 2024 AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération CA-DEL-2024-008 du 5 février 2024 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Étampos Sud-Essonnes relative à l'attribution de l'aide communautaire 2024.

CONSIDÉRANT que la collectivité peut prétendre à une subvention d'un montant de 242 207 €.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la demande de subvention de l'aide communautaire 2024, il est proposé de financer :

- L'acquisition de mobiliers scolaires pour l'école élémentaire André Buvat,
- L'acquisition de matériels informatiques,
- La réhabilitation informatique de l'école élémentaire André Buvat,
- La création de deux terrains de basket-ball et hand-ball,
- Le changement d'éclairage en LED du gymnase Michel Poirier,
- L'aménagement des abords de l'école André Buvat,
- La réalisation d'une rampe pour le chargement des camions du Centre Technique Municipal (CTM),
- L'extension du magasin du service espaces verts,
- La modification de l'éclairage en LED de la casquette du CTM,
- L'acquisition de matériels de cuisine pour les offices,
- L'acquisition d'une tondeuse autoportée.

CONSIDERANT le plan de financement ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241118-VI-DEC-2024-219-AU
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

AIDES COMMUNAUTAIRES 2024							
OPERATIONS	MONTANT HT	AUTRES SUBVENTIONS	%	AIDES COMMUNAUTAIRES	%	FONDS PROPRES	%
Création d'un terrain de basket 3x3 et de handball 4x4	137 094,20 €	68 547,10 €	50,00%	34 273,55 €	25,00%	34 273,55 €	25,00%
Aménagement des abords de l'école élémentaire André Buvat	142 269,00 €		0,00%	71 134,50 €	50,00%	71 134,50 €	50,00%
Création d'une rampe pour le chargement des camions au CTM	19 614,82 €		0,00%	9 807,41 €	50,00%	9 807,41 €	50,00%
Modification de l'éclairage en LED de la casquette des services techniques	17 483,08 €		0,00%	8 741,54 €	50,00%	8 741,54 €	50,00%
Création d'une extension du magasin du service des espaces verts	34 755,00 €		0,00%	17 377,50 €	50,00%	17 377,50 €	50,00%
Acquisition de matériel pour les offices de la restauration scolaire	14 353,20 €		0,00%	7 176,60 €	50,00%	7 176,60 €	50,00%
Acquisition d'une tondeuse autoportée	30 150,00 €		0,00%	15 075,00 €	50,00%	15 075,00 €	50,00%
Acquisition de mobiliers scolaires pour l'école élémentaire André Buvat	18 385,74 €		0,00%	9 192,87 €	50,00%	9 192,87 €	50,00%
Réhabilitation informatique de l'école élémentaire André Buvat	12 116,50 €		0,00%	6 058,25 €	50,00%	6 058,25 €	50,00%
L'acquisition de matériels informatiques	55 000,00 €		0,00%	27 500,00 €	50,00%	27 500,00 €	50,00%
Changement éclairage en LED du Gymnase Michel Poirier	179 415,00 €		0,00%	35 869,78 €	19,99%	143 545,22 €	80,01%
TOTAL	660 636,54 €	68 547,10 €		242 207,00 €		349 882,44 €	

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241118-VI-DEC-2024-219-AU
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

ARTICLE n°1 : De solliciter le transfert du montant de subvention des opérations réalisées à moindre coût comme suit :

AIDES COMMUNAUTAIRES 2024							
OPERATIONS	MONTANT HT	AUTRES SUBVENTIONS	%	AIDES COMMUNAUTAIRES	%	FONDS PROPRES	%
Création d'un terrain de basket 3x3 et un de handball 4x4	137 094,20 €	68 547,10 €	50,00%	34 273,55 €	25,00%	34 273,55 €	25,00%
Aménagement des abords de l'école élémentaire André Buvat	142 269,00 €		0,00%	71 134,50 €	50,00%	71 134,50 €	50,00%
Création d'une rampe pour le chargement des camions au CTM	19 614,82 €		0,00%	9 807,41 €	50,00%	9 807,41 €	50,00%
Modification de l'éclairage en LED de la casquette des services techniques	17 483,08 €		0,00%	8 741,54 €	50,00%	8 741,54 €	50,00%
Création d'une extension du magasin du service des espaces verts	34 755,00 €		0,00%	17 377,50 €	50,00%	17 377,50 €	50,00%
Acquisition de matériel pour les offices de la restauration scolaire	14 353,20 €		0,00%	7 176,60 €	50,00%	7 176,60 €	50,00%
Acquisition de tondeuse autoportée	30 150,00 €		0,00%	15 075,00 €	50,00%	15 075,00 €	50,00%
Acquisition de mobiliers scolaires pour l'école élémentaire André Buvat	18 385,74 €		0,00%	9 192,87 €	50,00%	9 192,87 €	50,00%
Réhabilitation informatique de l'école André Buvat	12 116,50 €		0,00%	6 058,25 €	50,00%	6 058,25 €	50,00%
L'acquisition de matériels informatiques	55 000,00 €		0,00%	27 500,00 €	50,00%	27 500,00 €	50,00%
Changement éclairage en LED du Gymnase Poirier	179 415,00 €		0,00%	35 869,78 €	19,99%	143 545,22 €	80,01%
TOTAL	660 636,54 €	68 547,10 €		242 207,00 €		349 882,44 €	

ARTICLE n°2 : De solliciter la subvention relative à l'aide communautaire de la communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne pour un montant de 242 207 €.

Accusé de réception en préfecture
091-209192233-20241118-VI-DEC-2024-219-AU
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

ARTICLE n°3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- M. Johann MITTELHAUSSER, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne.

Fait à Etampes, le 18 NOV. 2024

 Franck MARLIN
Maire d'Étampes